

Se préparer à un contrôle de la CNIL

la CNIL vient de mettre en ligne une charte des contrôles dans laquelle vous trouverez un grand nombre d'informations utiles.

le document complet peut être téléchargé sur le site de la CNIL [en cliquant ici](#)

1. Les caractéristiques d'un contrôle

Objectifs

<p>S'assurer que le traitement ne porte pas atteinte aux droits et libertés des personnes</p> <p>S'assurer que les organismes répondent au principe de responsabilisation la CNIL s'intéressera notamment</p> <ul style="list-style-type: none">• à la finalité du traitement• à la nature des données collectées• aux modalités d'information des personnes• aux durées de conservation• aux destinataires des données personnelles• aux moyens de sécurité mis en oeuvre• aux transferts des données personnes le cas échéant

Qui peut être contrôlé ?

<p>Tout organisme traitant des données personnelles Ses prestataires sous-traitants (hébergement, maintenance, etc.)</p>
--

Comment la CNIL décide-t-elle de procéder à un contrôle ?

	<p>Selon ses thématiques annuelles de contrôle (en 2020 : données de santé, géolocalisation, cookies)</p> <p>Suite à une réclamation ou une plainte</p> <p>A son initiative</p> <p>Les dispositifs de vidéoprotection</p> <p>A la suite d'une procédure de contrôle clôturée</p>
--	--

Quelles sont les différentes formes de contrôle ?

	<p>Contrôle sur place</p> <p>Contrôle sur convocation</p> <p>Contrôle en ligne</p> <p>Contrôle sur pièces</p>
--	---

2. Les pouvoirs des agents de contrôle

Pouvoir d'accès aux locaux

	Accès entre 6h et 21h
--	-----------------------

Pouvoir de se faire communiquer tous renseignements ou documents utiles

Obligations des agents de contrôle

	<p>Secret professionnel</p> <p>Ils ne peuvent participer au contrôle d'un organisme dès lors qu'ils y ont détenu un intérêt direct ou indirect dans les 3 années précédant le contrôle, qu'ils y exercent ou y ont exercé une activité professionnelle, qu'ils détiennent ou ont détenu un mandat.</p>
--	--

3. Les droits des organismes contrôlés

Identité des contrôleurs et information sur l'objet du contrôle

Peut-on refuser le contrôle de la CNIL ?

	Cela n'est pas possible
--	-------------------------

Peut-on opposer le secret professionnel ?

	Dans certains cas : relation avocat/client, sources journalistiques, secret médical.
--	--

	Concernant le secret médical, celui-ci ne peut être opposé si un médecin accompagne la délégation de la CNIL.
--	---

Peut-on se faire assister d'un conseil ?

	Oui
--	-----

4. Le déroulement d'un contrôle

Contrôle sur place

	Avant le début de la mission, les agents de contrôle demandent à être mis en relation avec le représentant légal, un responsable en lien avec le traitement, ou encore toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de l'organisme. Cet interlocuteur devra se rendre disponible pour suivre les agents tout au long du contrôle, et relire et signer le procès-verbal. Des entretiens sont menés, et des pièces recueillies. Un procès verbal est dressé, soumis à relecture et signature.
--	---

Contrôle en ligne

	Les agents accèdent aux sites de l'organisme depuis les locaux de la CNIL. Ils se comportent comme tout internaute, peuvent compléter des formulaires en ligne, tester des liens de désinscription ou des procédures permettant l'exercice de leurs droits.
--	---

	Un procès verbal est dressé, qui peut faire mention de demande de communications de pièces complémentaires (contrats, extractions de base de données, etc.)
--	---

Contrôle sur audition

	Un courrier de convocation est adressé à l'organisme au moins 8 jours avant la date de l'audition. Le déroulement est similaire au contrôle sur place (entretiens, recueil de pièces, procès verbal).
--	---

Contrôle sur pièces

Un questionnaire est envoyé par la CNIL, destiné à recueillir des éléments d'information ainsi que des pièces et documents justificatifs. La réponse peut être faite au format papier ou numérique (envoi d'un email, support numérique).
--

5. les suites d'un contrôle

Notification du procès verbal

Dans un délai de 15 jours à compter du contrôle.
--

Instruction du dossier

Des demandes complémentaires peuvent être adressées à l'organisme. Elle peut se dérouler sur une période de plusieurs mois.

Suites possibles

Clôture de la procédure avec ou sans observations Avertissement et rappel à l'ordre par la Présidente de la CNIL Mise en demeure Décisions prononcées par la formation restreinte pouvant prononcer des sanctions ou une relance : <ul style="list-style-type: none">• rappel à l'ordre ;• injonction de mettre le traitement en conformité ;• limitation temporaire ou définitive du traitement ;<ul style="list-style-type: none">• retrait d'une certification ;• suspension de flux de données ;• amende administrative.

RGPD : la réaction de Save

the Children face à une violation de données

Comment réagir si votre base de données est piratée d'une façon ou d'une autre , et que cette violation concerne des données personnelles ou sensibles ?

Au delà des réponses techniques, la communication auprès des personnes concernées est un sujet important. La CNIL précise les actions à mener en cas de violation des données personnelles ([Voir ici sur le site de la CNIL](#)) :

- Documenter les incidents ;
- Informer la CNIL ;
- Dans certains cas, informer les personnes concernées.

L'exemple récent (mai – juillet 2020) de l'ONG Save the Children est un cas d'école

Les parties prenantes

- l'ONG américaine Save the Children ;
- Blackbaud, éditeur et hébergeur de la base de données.

L'incident

En mai 2020 Blackbaud est victime d'une attaque de type « ransomware » : Un hacker s'introduit sur un serveur hébergeant des données pour en perturber le fonctionnement ou le bloquer jusqu'à paiement d'une rançon.

- Interruption du service ;
- Cryptage des données ;
- Vol de données.




Blackbaud a payé la rançon, et s'est assuré que les données dérobées ont bien été détruites (le hacker étant supposé être une personne de confiance !)

La communication de l'ONG

- juillet 2020 : envoi d'un email aux contacts (donateurs ou non)
- Information sur le site ([voir ici](#))

Une information a également été faite sur le site de l'éditeur Blackbaud ([voir là](#)).

Le détail de l'email d'information

<p>Le contexte, la présentation des parties prenantes</p>	<p>Important Notice: Blackbaud Security Breach</p> <p> Save the Children <email@e.savethechildr...> Répondre Répondre à tous Tran mar. 2</p> <p> En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.</p> <p> Save the Children.</p> <p>Dear Friend,</p> <p>We are writing to inform you that Save the Children was recently notified of a data security incident at one of our vendors. As you may be aware, Blackbaud, a company that provides software tools and management resources for nonprofits across the world, recently experienced a data breach. Save the Children takes cyber security and the protection of your information very seriously, therefore we are contacting you to explain the incident.</p> <p>What Happened</p> <p>In July 2020, Save the Children received notification from Blackbaud that they discovered a cyberattack on one of their systems that houses donor information. Unfortunately, Save the Children was one of a number of organizations impacted by this security breach. A detailed explanation of the incident is available on Blackbaud's website.</p>
---	---

<p>Le détail de l'incident, et les données concernées</p>	<p>What Information Was Involved</p> <p>We understand from Blackbaud that immediately upon detecting the attacker, Blackbaud worked with their own security teams, an external forensics firm and federal law enforcement to expel the attacker from their system. However, the hacker was still able to copy data belonging to Save the Children, including supporter names, addresses, phone numbers, date of birth and giving history.</p> <p>What Information Was Not Involved</p> <p>Credit card information and social security numbers were not impacted.</p>
---	--

<p>Les mesures prises par Blackbaud</p> <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la rançon !<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une surveillance accrue <p>Les mesures prises par l'ONG</p> <ul style="list-style-type: none">• Changement d'hébergeur	<p>Blackbaud's Response</p> <p>Blackbaud obtained confirmation that the data was deleted in exchange for a payment to the hacker, and has provided assurances to Save the Children that the risk to individuals whose data was stolen is very low. In an abundance of caution, Blackbaud has put in place dark web monitoring intended to detect trafficking of any of the copied data, and Save the Children will maintain regular contact with Blackbaud to stay well informed of any developments of this nature.</p> <p>Save the Children's Response</p> <p>Save the Children places the highest level of regard on security and protecting our donor information. We have removed our data off Blackbaud's servers, and will continue to prioritize security, both internally and with all of our third-party vendors. Supporters like you trust us with their information, and we do not take this lightly. We have and will continue to take steps to protect supporters' information in our combined efforts to ensure every child gets the future they deserve.</p> <p>Save the Children remains in regular contact with Blackbaud regarding any further details of this incident, and we are continuing to monitor their response. If you have any immediate concerns or questions, please contact our Supporter Experience Center at 1-800-728-3843.</p>
---	---